



Rama Judicial
Consejo Superior de la Judicatura
República de Colombia

SIGCMA
- Coordinación Nacional -

POLITIQUE

La Branche judiciaire fournit ses services pour la fonction publique d'administration de la justice, dans le cadre de sa compétence, en veillant à l'amélioration continue et à l'excellence, pour laquelle elle s'engage à:



POLITIQUE

a.

Le respect des principes d'administration de la justice et l'établissement d'actions pour renforcer l'accès et l'efficacité de la justice dans le cadre de la transparence.

b.

Le maintien d'une équipe de travail compétente et engagée dans l'éthique du fonctionnaire judiciaire.

c.

La protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution, l'utilisation durable des ressources et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



POLITIQUE

d.

L'élimination des dangers et la réduction des risques pour la SST, en fournissant des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des blessures et de l'altération de la santé liées au travail; en plus de la promotion de la consultation et de la participation des fonctionnaires judiciaires, des entrepreneurs, des juges, des stagiaires et des visiteurs.

e.

L'interdiction de toute pratique de corruption et l'établissement des conséquences qui découlent de tels actes, ainsi que du non-respect de cette politique ou de tout autre principe du SGAS. De la même manière, elle s'engage à promouvoir la formulation d'inquiétudes de bonne foi ou sur la base d'une croyance raisonnable, en toute confiance et sans crainte de représailles.

La consolidation de la Fonction de Conformité qui a la responsabilité, l'autorité et l'indépendance pour superviser, guider, conseiller, vérifier et informer la Direction générale sur tout aspect du SGAS.



f.

La protection des actifs d'information, en maintenant un niveau d'exposition au risque qui permette de répondre de leur intégrité, confidentialité et disponibilité.

g.

L'affectation des ressources nécessaires au maintien du SIGCMA.

POLITIQUE

La Branche judiciaire, par le biais de cette politique, réaffirme son engagement à respecter les exigences légales et autres applicables, à définir et à mettre en œuvre des contrôles efficaces qui lui permettront d'atteindre sa mission institutionnelle, l'amélioration continue du SIGCMA et la satisfaction des utilisateurs, des partenaires commerciaux et des autres parties prenantes, conformément à ce qui est établi dans le cadre légal, institutionnel et le cadre réglementaire dans lequel la Branche judiciaire est certifiée.

Acta N°05 - 22/08/2023
Comité Nacional del SIGCMA